

Bourses d'excellence des Études supérieures et postdoctorales Concours 2021-2022

Depuis de nombreuses années déjà, les Études supérieures et postdoctorales (ESP) organisent le « *Concours des bourses d'excellence des ESP* ». Ce concours est possible grâce à la générosité de nombreux donateurs privés ou encore d'entreprises ou fondations.

Depuis la mise en place de la Grande Campagne *Campus Montréal*, « *Des talents. Une planète* », le nombre de bourses offertes a augmenté de façon significative avec plus d'une centaine de bourses à octroyer dans le cadre du présent concours. Tout en partageant des critères d'admissibilité généraux, certaines de ces bourses comportent également des critères d'admissibilité additionnels qui orientent la sélection des candidat.e.s.

Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité généraux sont les suivants :

- Être inscrit.e à l'Université de Montréal lors de la soumission du dossier de candidature (trimestre en cours);
- Être inscrit.e à plein temps dans un programme de recherche à la maîtrise ou au doctorat (scolarité ou rédaction) à l'Université de Montréal au trimestre d'automne 2021;
- Posséder un **très bon dossier académique**, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3;
- Cumuler moins de 31 000 \$ annuellement en revenus de bourses.
- Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un programme professionnel ne sont pas admissibles.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.E :

1. Contacter son département pour connaître la date limite du dépôt de son dossier de candidature pour la présélection;
2. Compléter sa demande via le [portail des bourses](#);
3. Joindre les relevés de notes de toutes vos études universitaires (version non-officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université) et les téléverser dans le portail des bourses;
4. Envoyer par courriel à son directeur/directrice de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin qu'il/elle puisse télécharger sa lettre de recommandation;
5. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses, en faire une copie PDF (incluant le formulaire, relevés de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**.
6. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que le dossier de candidature est complet, et ce, **avant la date limite du 26 avril 2021, 21 h**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que le directeur /directrice de recherche ait ajouté sa lettre de recommandation dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier.

RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ :

Nouveauté

Des modifications ont été apportées pour que la recommandation du directeur/directrice de recherche demeure confidentielle. Le directeur/directrice de recherche doit téléverser sa recommandation dans le portail des bourses selon les instructions fournies par l'étudiant et envoyer sa recommandation à l'unité responsable de la présélection. De ce fait, pour être en mesure d'évaluer le dossier de candidature selon les critères d'évaluation donnés, l'unité est responsable de réclamer la recommandation au directeur/directrice de recherche.

1. Si différente du 26 avril 2021, fixer une date limite interne, pour soumettre un dossier de candidature auprès de la personne qui le recueillera dans votre unité.
2. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir aux responsables des études supérieures et des bourses ainsi qu'aux TGDE de chaque département la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité transmet aux ESP le « **Feuille de classement** » (à la dernière page de ce document) **au plus tard le 17 mai 2021, à 9 h** à Régis Harvey par courriel (regis.harvey@umontreal.ca):
5. Aviser les candidat.e.s de la présélection départementale qu'ils soient recommandés ou non aux ESP.

Évaluation des dossiers

L'unité académique (département, école ou faculté) fait une présélection des dossiers reçus.

Cette présélection se fait en deux temps :

1. Sélection des candidatures pour les **bourses d'excellence applicables à tous les domaines** : maximum de 4 dossiers de candidature : 2 pour les bourses de maîtrise et 2 pour les bourses de doctorat.
2. Sélection des candidatures pour les **bourses avec thématique** particulière ou autres critères spécifiques : maximum 1 dossier de candidature par bourse thématique, si applicable. Un dossier ne peut être recommandé que pour une seule bourse, et ce, même si l'étudiant.e en sélectionne plusieurs.

Une même candidature ne peut être recommandée que pour un type de bourse (sans ou avec thématique).

Un comité d'évaluation, constitué par les ESP et composé de professeur.e.s de différentes unités, procède à la sélection des lauréat.e.s.

Dates limites

Étudiant.e : Vérifier la date limite de dépôt de votre dossier auprès de votre département.
La date limite pour SOUMETTRE son dossier de candidature dans le Portail est **le 26 avril 2021, 21 h.**

Unité académique : Chaque unité complète les évaluations et transfère les candidatures retenues et le feuillet de classement aux ESP, **au plus tard le 17 mai 2021, 9 h.**

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Attribution des bourses

Les candidat.e.s et leur unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours au début du trimestre d'automne.

Informations supplémentaires

Régis Harvey
Technicien en administration
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales
2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 230
Montréal, QC H3T 1J7
Tél. : 514-343-6111, poste 37363
esp-bourses@esp.umontreal.ca

